



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHE VOYAGEUR

Edition 2023

Calendrier

- Du 21 octobre 2022 au 5 février 2023 : ouverture des candidatures
- Février 2023 : délibérations du jury
- Du 22 au 26 mars 2022 : exposition des finalistes au « Salon du livre »

Généralités

- « Au Tigre Vanillé » organise un concours dénommé « Concours Photographe Voyageur ».
- Le thème du concours, pour l'édition 2023, est le suivant : « **Curiosités de la nature** ».
- Les participants pourront soumettre leur photographie sur www.photographe-voyageur.com ou [par Instagram](#) jusqu'au 5 février 2023 inclus.

Pour qu'une participation soit reconnue valide, le participant doit soumettre :

- Une seule photographie répondant aux critères énoncés ci-dessous,
- accompagner la photographie d'un titre (50 caractères maximum, en français) et un lieu associés à la photographie,
- préciser son prénom et son nom (les pseudonymes ne sont pas autorisés).

Critères

Pour qu'une candidature soit considérée comme recevable, le **photographe** doit :

- résider en Suisse, ou en France,
- être majeur,
- ne pas être photographe professionnel,
- ne pas être salarié de « Au Tigre Vanillé »,
- ne pas être membre du jury.

Les **photographies** soumises :

- ont été prises par ceux qui les soumettent,
- n'ont pas déjà été primées dans un autre concours photographique,
- sont des représentations fidèles de la scène prise en photographie (des retouches mineures sont toutefois autorisées),
- dans le cas de portraits, une permission a été demandée par le photographe au sujet de la photo (cette responsabilité revient au candidat).

Considérations techniques. Les photographies soumises :

- ont une résolution d'au moins 5 mégapixels,
- ont une définition supérieure à 1940 x 1940 pixels,
- ont une extension de type .jpg ou .jpeg.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas sélectionner une image, sans en justifier les raisons.



Traitement des données

- En prenant part au concours, les participants autorisent « Au Tigre Vanillé » à publier les photographies et créations soumises sur Internet, à les afficher lors de l'exposition Photographe Voyageur et toute autre déclinaison de cette exposition, dans le cadre de la promotion du concours.
- Les données personnelles soumises par le participant sont considérées confidentielles. Elles ne seront pas utilisées pour du démarchage promotionnel ni soumises à des tiers sans l'accord préalable du participant.

Récompenses

Le jury, composé de photographes professionnels et amateurs, désignera les finalistes parmi l'ensemble des clichés sélectionnés.

Les prix suivants seront décernés¹ :

- 1^{er} prix : 1 montre d'une valeur de CHF 1'500.-
- 2^{ème} prix : 1 billet d'avion de CHF 1'000.-
- 3^{ème} prix : Un bon de CHF 300.- à faire valoir dans les magasins « Bongénie Grieder »
- Prix du voyageur Au Tigre Vanillé : le tirage du cliché (format 60x90) + 1 abonnement d'une année au magazine Animani

Autres considérations

- La publication et l'exposition des clichés et créations artistiques ne donnera lieu à aucun versement de droit d'auteur ni à une rétribution quelconque.
- Les décisions quant aux photographies primées sont du seul ressort du jury désigné et ne feront l'objet d'aucun courrier et d'aucune justification.
- La participation au concours implique le plein accord des participants aux conditions précitées.

Pour toute question au sujet du concours, merci de vous adresser à :

info@autigrevanille.ch

Genève, le 21 octobre 2022

¹ Ces prix peuvent être revus à la hausse dans le cas de nouveaux sponsors.